



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2014 - Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



CHÔMAGE TRÈS ÉLEVÉ

En atteignant 13 %, le taux de chômage du secteur (salariés ayant connu au moins une période de chômage indemnisée au cours de l'année) est assez conséquent. Il est supérieur à celui du champ de l'OMPL (10 %).



HAUSSE DU CHÔMAGE

Par rapport à l'année précédente, le taux de chômage progresse de 2 points.



Secteur cadre de vie-technique

Branches professionnelles



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

Taux de chômage annuel

						Ompl
Salariés avec période(s) de chômage	5 395	360	450	939	7 144	41 657
Salariés sans période(s) de chômage	31 234	2 481	5 290	10 998	50 003	394 847
Effectif total	36 629	2 841	5 740	11 937	57 147	436 504
Taux de chômage annuel	14,73 %	12,67 %	7,84 %	7,87 %	12,50 %	9,54 %

Évolution du taux de chômage annuel

Années						Ompl
2013	13 %	7 %	8 %	6 %	11 %	8 %
2014	15 %	13 %	8 %	8 %	13 %	10 %



$$\text{Taux de chômage global annuel de branche} = \frac{\text{Nombre de salariés ayant connu une période de chômage indemnisée dans l'année}}{\text{Nombre total de salariés}}$$

Cette mesure prend en compte les salariés employés au moins une journée au cours de l'année dans la branche et qui ont connu une période de chômage indemnisée au cours de la même année. Cette mesure, à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de Pôle Emploi.



TAUX DIFFÉRENTS SELON LE GENRE

Les femmes sont nettement plus souvent au chômage que les hommes. Le différentiel de taux est moins marqué au sein du champ de l'OMPL.



BAISSE AVEC L'ÂGE

Le taux de chômage annuel est plus élevé pour les salariés âgés de moins de 35 ans que pour les plus âgés.



DIFFÉRENCES SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Le taux de chômage annuel du secteur est plus élevé pour les ouvriers et les employés.



TAUX DISTINCTS SELON LE TEMPS DE TRAVAIL

Les salariés à temps complet ont un taux de chômage inférieur à ceux qui travaillent à temps partiel.

Taux de chômage annuel par genre

Genre						Ompl
Femmes	15,93 %	14,79 %	10,22 %	8,75 %	14,34 %	9,49 %
Hommes	13,26 %	11,13 %	5,54 %	7,46 %	10,75 %	9,79 %
Ensemble	14,73 %	12,67 %	7,84 %	7,87 %	12,50 %	9,54 %

Taux de chômage annuel par tranche d'âge

Tranches d'âge						Ompl
< 35 ans	19,11 %	13,46 %	10,74 %	11,52 %	16,59 %	13,11 %
35-49 ans	12,18 %	14,47 %	6,59 %	6,27 %	10,46 %	8,18 %
50 ans et +	8,72 %	7,86 %	4,84 %	3,52 %	7,02 %	6,19 %
Ensemble	14,73 %	12,67 %	7,84 %	7,87 %	12,50 %	9,54 %

Taux de chômage annuel par catégorie sociale

Catégories sociales						Ompl
Cadres	13,39 %	9,67 %	2,56 %	4,93 %	12,49 %	10,03 %
Professions intermédiaires	16,33 %	10,79 %	5,35 %	7,20 %	12,03 %	7,81 %
Employés	14,81 %	15,30 %	9,90 %	10,22 %	13,05 %	10,36 %
Ouvriers	13,88 %	15,40 %	11,06 %	14,37 %	14 %	10,43 %
Ensemble	14,73 %	12,67 %	7,84 %	7,87 %	12,50 %	9,54 %

Taux de chômage annuel par durée du temps de travail

Durée du temps de travail						Ompl
Temps complet	14,61 %	11,85 %	7,08 %	7,54 %	12,19 %	9,11 %
Temps partiel	15,34 %	17,42 %	11,76 %	10,14 %	14,20 %	10,42 %
Ensemble	14,73 %	12,67 %	7,84 %	7,87 %	12,50 %	9,54 %



DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

Le taux de chômage annuel du secteur varie notablement d'une région à l'autre. Il est maximal pour les DOM (14 %) et minimal pour la Bourgogne-Franche-Comté (5 %).

Taux de chômage annuel par région

Régions						Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	13,99 %	11,95 %	6,74 %	7,74 %	11,95 %	9,73 %
Bourgogne-Franche-Comté	7,24 %	ND	5,99 %	2,68 %	5,22 %	5,70 %
Bretagne	15,84 %	17,69 %	ND	9,03 %	13,10 %	10,71 %
Centre-Val de Loire	15,14 %	13,89 %	5,13 %	8,06 %	11,52 %	8,47 %
Corse	14,11 %	ND	ND	14,08 %	12,45 %	10,15 %
DOM	18,42 %	ND	ND	13,54 %	14,21 %	11,70 %
Grand Est	12,36 %	15,43 %	8,75 %	7,50 %	11,03 %	8,08 %
Hauts-de-France	13,08 %	22,73 %	9,88 %	7,40 %	11,57 %	8,28 %
Île-de-France	15,90 %	9,46 %	8,05 %	8,03 %	14,08 %	9,77 %
Normandie	14,01 %	10,59 %	6,91 %	6,32 %	10,78 %	8,90 %
Nouvelle-Aquitaine	13,85 %	15,63 %	6,53 %	8,46 %	11,75 %	9,86 %
Occitanie	14,52 %	12,32 %	6,77 %	7,85 %	12,01 %	10,63 %
Pays de la Loire	16,28 %	9,55 %	8,06 %	7,93 %	13,28 %	10,12 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,91 %	15,17 %	8,71 %	7,02 %	12,28 %	10,56 %
Ensemble	14,73 %	12,67 %	7,84 %	7,87 %	12,50 %	9,54 %

ND : non déterminé